

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 079-200041317-20221212-C__20_12_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 décembre 2022

ETUDES ET PROJETS NEUFS - RESTAURATION DU CHÂTEAU DE COUDRAY SALBART À ECHIRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à Stéphanie ANTIGNY, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Michel PAILLEY à Eric PERSAIS, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Yvonne VACKER à François GUYON, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

ETUDES ET PROJETS NEUFS - RESTAURATION DU CHÂTEAU DE COUDRAY SALBART À ECHIRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) souhaite lancer une troisième phase de travaux de restauration du château Coudray Salbart.

Par délibération n°C21-06-2022 du 20 juin 2022, le Conseil d'Agglomération a approuvé le programme des travaux de la troisième phase de restauration, autorisé le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre ainsi que la signature du marché en découlant, et autorisé le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à solliciter les aides financières auprès des financeurs.

Cette mission de maîtrise d'œuvre est éligible à une aide de l'Etat.

En effet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Nouvelle-Aquitaine subventionne les études de restauration des monuments historiques.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à Pierluigi PERICOLO Architecte (44) pour un montant de 57 836,27 € HT pour sa tranche ferme.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide financière de l'Etat (ministère de la culture et de la communication), soit 23 134,51 €,
- Approuve le budget prévisionnel de l'opération suivant :

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Etat : | 23 134,51 € (40%) |
| Autofinancement : | <u>34 701,76 € (60%)</u> |
| Montant prévisionnel de l'opération : | 57 836,27 € |
- S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 57 836,27 € TTC sur le budget 2023 de la CAN et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, en précisant que la CAN a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 079-200041317-20221212-C__20_12_2022-DE